

Association Court-circuits la Cagnole

SIÈGE SOCIAL :
Mairie d'Auxerre, 14 place de l'Hôtel de Ville
89 000 AUXERRE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 1er février 2025

L'an deux mil vingt cinq, le samedi 1^{er} février, à 15h00, les membres de l'association La Cagnole se sont réunis en Assemblée Générale aux Remparts au 11, Rue du Collège à Avallon (89200).

Ont participé aux votes : Voir liste d'émargement en annexe.

Sont nommé.e.s pour la circonstance :

Présidentes de séance : Mmes Martine ALEXANDRE, Claudette MARSAUCHE & Dominique SERVE-CATELIN (en trinôme)

Secrétaire de séance : Anne-Sophie Jourdain

Scrutatrices : Antoine Ruyter Patrick RiSailor

Une des présidentes prend la parole :

- Déclare le quorum atteint puisque ~~38~~ ⁴⁸ membres actifs.ves ont participé aux votes parmi les 237 membres actifs.ves en 2024 (le quorum prévu dans nos statuts est de 20 % soit 48 membres devaient participer).
- En fonction déclare l'assemblée en capacité de délibérer,
- Constate la présence des documents à la disposition de l'assemblée. (à savoir ordre du jour, comptes annuels, statuts, feuille de présence).

Elle procède à la lecture de l'ordre du jour,

Ordre du jour de l'AG Ordinaire

- Présentation du rapport d'activité 2024
- Approbation du rapport d'activité 2024
- Présentation des comptes de l'exercice 2023-2024 clos le 31 octobre 2024 & échanges,

JK

HA

TR

- Approbation des comptes de l'exercice 2023-2024 clos le 31 octobre 2024,
- Propositions et affectation en report à nouveau du résultat de l'exercice 2023-2024 clos le 31 octobre 2024,
- Présentation du rapport moral/d'orientation pour l'année 2025 & échanges,
- Approbation du rapport d'orientation pour l'année 2025,
- Présentations des candidat.es pour rejoindre la Collégiale, puis *élection*.
- Proclamation des résultats Élection des membres de la collégiale,
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Puis elle donne la parole à l'assemblée.

Une fois que toutes les personnes ayant demandé la parole se sont exprimées et que les points à l'ordre du jour sont épuisés la présidente procède à la lecture du texte des résolutions.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Rapport d'activité 2024

présenté par Mme Dominique Serve-Catelin

Rapport d'activité 2024

I- Petit rappel de l'activité de l'année passée

- * Travail de la Collégiale et de la circulation des cagnoles
- * Gestion du Kohinos
- * Don à l'arrondi, de 618 Euros au profit des Restos du Coeur de l'Yonne, pour l'achat de produits bio & vrac à Germinal (à prix coutant)
- * Choix de l'AG du 13.01.24 de créer SoliCagnole avec le GABY et Terre de liens BFC

II- Les points forts de cette année

En préambule :

La Cagnole existe en tant que monnaie locale dans le cadre de la loi Hamon de 2014 sur l'économie sociale et solidaire. De ce fait, elle doit donc être gérée dans le respect des textes de cette loi. Nos statuts sont aussi les garants du respect de celle-ci et déterminent nos orientation et nos choix. C'est pourquoi la Collégiale se doit de respecter et de faire respecter ce cadre, afin de rester dans la légalité et de ne pas risquer de fragiliser ou de mettre en défaut notre association.

DK

*ASJ
AR
TR*

Et il faut dire que tenir ces engagements a pris, cette année, beaucoup d'énergie et de temps à la Collégiale ..!!..

***** Les réunions de la Collégiale**

Véritable engagement du groupe (collégiale) de quatorze (quinze au départ) adhérent(e)s animé(e)s d'un esprit d'équipe. Ils et elles utilisent leurs compétences propres au service de la réussite de la monnaie locale.

Le travail et l'investissement de chacun des membres de La Cagnole sont à souligner avec:

- La recherche des prestataires & des partenaires, et leur validation par vote
- Les réunions en collégiale, toutes les trois ou quatre semaines, selon les urgences, (par conférence téléphonique ou en présentiel) et le secrétariat que cela implique
 - L'élaboration des projets: études & échanges de points de vue en réunion pour leur organisation, communication par mails & par téléphone..
- Le travail individuel de chacun aux mises à jour de la gestion financière et de la tenue des fichiers informatiques
- Les prises de RDV pour la promotion de notre activité et de l'avancée de la Cagnole dans les médias et les événements sur le terrain
- Le travail d'enrichissement du site dédié
- La rédaction et mise en forme des fiches individuelles de chaque nouveau partenaire (pour les classeurs et/ou les fichiers par zone pour les tablettes)
- L'interview tous les deux mois d'un ou une partenaire, la rédaction de cette rencontre pour la Lettre Info Cagnole mensuelle et la rédaction de celle-ci
- La fabrication des enveloppes, chaque trimestre environ.
- Les réflexions sur la comptabilité de l'association, la gestion des coupons et enveloppes
- La gestion des flux d'échange de Cagnoles
- La gestion des reconversions et du don à l'arrondi.
- La co-animation et la co-gestion actives de la Fédération Kohinos réunissant 16 monnaies locales
- La préparation et la tenue de l'AG ordinaire le 1^{er} Février 2025

- Pour info : démission de la collégiale de Jean-Guy Leroy le 11.12.24.

***** Autres éléments :**

** Adoption par la collégiale du retour à un minimum de 5€ ou 5 cagnoles pour recotiser chaque année civile si on désire participer à la vie de l'association & maintien des niveaux de cotisation pour la première adhésion (5€ pour les personnes, 10€ pour les associations, mini-entreprises juste créées, entreprises 100 % bio et 25€ pour les autres entreprises)*

** Adoption par la Collégiale d'un Règlement Intérieur des Assemblées générales afin de ne pas reproduire les difficultés de l'AG du 13.01.24 :
Voté à l'unanimité des membres de la Collégiale présent.e.s le 3 juillet 2024 (soit 11 membres sur 15)*

JSL

MA

[Signature]

PR

AR

En Janvier, la Collégiale désigne une commission AG.

Cette commission aura pour mission d'établir la liste électorale des membres à jour de leur cotisation de l'année précédente (Membres actifs) , de valider les pouvoirs qui lui seront parvenus ainsi que les candidatures .

Les Membres actifs de l'association sont convoqués trente jours au moins avant la date fixée pour l'AG, par message électronique.

L'envoi des pouvoirs scannés par mail ou envoyés par courrier devront parvenir à l'association au moins 5 jours avant la date de l'AG. Ces pouvoirs seront validés par la commission AG. **Aucun pouvoir ne sera pris en compte après cette date**, en conséquence aucun dépôt de pouvoirs ne sera accepté en début d'AG.

Les candidatures à la Collégiale devront être envoyées au minimum 15 jours avant l'AG afin de permettre la préparation des bulletins.

Chaque candidat.e recevra la Charte d'engagement des Membres de la Collégiale de la Cagnole et, suite à la lecture de celle-ci, devra confirmer sa candidature.

Sur les bulletins, les personnes candidates seront classées par ordre alphabétique et il sera donc possible de simplement rayer un ou plusieurs noms au moment du vote.

Les candidat.es devront participer à l'AG afin de pouvoir se présenter en personne à l'assemblée.

Déroulement du vote :

- Choix, dans l'assemblée, de trois assesseurs
- Chaque adhérent viendra déposer son (ou ses) bulletins dans une urne
- Un contrôle de chaque votant sera effectué à partir de la liste électorale préalablement établie

Le dépouillement :

- Une personne dépliera les bulletins
- Une autre personne énoncera le vote aux assesseurs
- Les trois assesseurs cocheront sur la feuille de dépouillement les noms correspondants (chaque assesseur aura sa feuille)
- Après contrôle de la conformité de chaque feuille de dépouillement, les résultats seront énoncés .

Les élu.es devront signer la Charte d'engagement des Membres de la Collégiale de la Cagnole.

*** Adoption par la Collégiale d'un Règlement Intérieur de la Collégiale :**

Ce règlement a été adopté le 25 septembre 2024 à Vaux.

Chaque membre de la Collégiale de l'association Courts Circuits La Cagnole s'engage à :

JK

JA *JA* *JA* *JA*

1/ Être adhérent.e actif.ve (c'est-à-dire être à jour de sa cotisation annuelle à l'association Courts Circuits La Cagnole),

2/ Faire preuve de franchise, de bienveillance et de respect mutuel.

3/ S'en tenir à la confidentialité à propos de toutes informations internes à l'association, ainsi que des données concernant les autres membres de l'association Courts Circuits La Cagnole, données personnelles comme activités monétaires.

4/ Avoir mandat explicite de la Collégiale pour pouvoir s'exprimer en son nom dans tout lieu; ne pas utiliser l'appartenance à l'association pour des intérêts propres,

5/ Siéger régulièrement aux réunions de la collégiale organisées en présentiel ou en visio, suivant ses capacités financière et/ou physique

En cas d'impossibilités (professionnelle, distance, santé...), il faut donner son pouvoir à un.e autre membre de la collégiale (en s'assurant que la personne sera effectivement présente ou n'a pas déjà un pouvoir). Par ailleurs, dans tous les cas et pour ce faire, invitation est faite de participer aux échanges de la collégiale en écrivant dans le PAD en cours.

Être absent.e des collégiales de nombreuses fois (sans donner pouvoir et/ou participer à la vie des débats en cours par le biais du pad) est dommageable à la vie de l'association.

6/ Oeuvrer pour le projet commun qui nous rassemble, au sein de l'association Courts Circuits La Cagnole, tel que défini dans l'objet de nos statuts, toute décision devant être prise en ce sens.

7/ S'en tenir à la plus stricte probité quand à la gestion des données et des flux monétaires co-gérés par chacun.e au sein de l'association Courts Circuits La Cagnole.

8/ En cas de candidature à une élection sous les couleurs d'un parti politique ou soutenue par un parti politique, ou d'implication dans une campagne électorale, s'engager à :

- se mettre en congé ou en sommeil de son mandat à l'association Courts Circuits La Cagnole, sans en démissionner, pendant le temps de la campagne officielle de cette élection,

- ne pas faire mention de son implication dans l'association Courts Circuits La Cagnole, comme argument pendant la campagne,

- ne pas utiliser le matériel ou le logo de l'association Courts Circuits La Cagnole lors d'événements liés à cette campagne.

*** *Les innovations*

* Lancement de SoliCagnole en Mars , après une Formation d'un an à l'Incubateur T suivie par 2 membres de la Collégiale : Pascal et Karine .

* Lancement des premières caisses solidaires en Puisaye et sur le Senonnais en Décembre , avec le soutien de la CAF.

* Création d'un Financement Participatif organisé exclusivement par la Cagnole (la NEF ne proposant plus de Zestes) qui a permis d'aider cette année, deux partenaires : La ferme aux questions et Elise de Poilly

PK

PK
AR

III- Chiffres pour l'année civile 2024

La circulation des Cagnoles en 2024 avec une augmentation notable de l'utilisation des e.cagnoles :

** Nombre de cagnoles mises en circulation :*

46946 Cagnoles papier

5704 Cagnoles numériques

soit un total de 52650 cagnoles en circulation (Décembre 2024)

(depuis la mise en circulation des Cagnoles en 2018 : 651947 cagnoles échangées)

** Nombre d'adhésions de nouveaux(elles) partenaires: + 12*

(avec le retrait, principalement pour raison de cessation d'activité, de 12 partenaires)

soit un total de 253 partenaires (soit le même nombre qu'en 2023)

** Nombre d'adhésions de nouveaux(elles) utilisateurs(trices): + 56*

soit un total de 1285 adhérent.e.s

IV- Don à l'arrondi

Le Don à l'arrondi, maintenu au profit des Restos du Cœur, a permis, au printemps 2024, de fournir 528 Euros (en 2023, 618 euros) pour l'achat de produits bio & vrac achetés à prix coûtant chez Germinal .

V- Communication

** La commission Communication améliore encore sa nouvelle formule pour la lettre mensuelle de la Cagnole avec, notamment, l'interview direct de partenaires tous les deux mois.*

** Classeurs renouvelés et complétés, remplacés pour celles et ceux qui le désirent par des tablettes qui permettent, sur les comptoirs, de faire défiler les fiches individuelles d'information pour chaque partenaire*

VI- Les principaux évènements et comptoirs

**** Nous avons tenu des stand dans différents lieux :**

- à l'exposition avicole de Toucy
- aux Jardins dans la rue à Saint Père / - au Jour de la Terre, Parc Paul Bert à Auxerre
- au magasin *Le Court-Circuit* 89 à Villeneuve sur Yonne
- à la Journée de la pomme et du champignon à Migennes
- à La Fête de la Nature à Migennes
- au Marché de Noël de l'AMAP de Gurgy

dk

HA

RA

ir

Tous ces évènements permettent de donner une visibilité à notre monnaie locale. Ils offrent l'occasion de rencontrer des citoyennes et des citoyens qui ne connaissent pas forcément la Cagnole, d'échanger sur les enjeux d'une monnaie locale et sur le pouvoir de chacune et chacun en tant que consommatrice et consommateur.

Cela permet également de créer des liens avec d'autres associations qui agissent sur le territoire .

**** Nous avons aussi oeuvrer pour aller dans le sens d'un de nos piliers fondamentaux, à savoir le soutien aux producteurs bio, en participant à des évènements organisés par certains de nos partenaires :**

- à *La Ferme aux questions*, à Auxerre : Journée du Patrimoine de l'Agriculture Biologique et Equitable

- à *la Ferme en goguette* à Guerchy, marché de producteurs locaux organisé en partenariat avec le PAT de l'Aillantais

- à *la Ferme Vivante 89.10 de Mélanie petit* à Bagneaux , évènement dans le cadre de la Fête des possibles.

**** Enfin , nous avons organisé le 3^e Vendredi Vert de la Cagnole avec le soutien, pour la 2^e année du FDVA (Fonds pour le développement de la vie associative).**

Cette année , nous avons souhaité sensibiliser un public de jeunes travailleuses et travailleurs ou étudiantes et étudiants et nous avons pu établir un partenariat avec la Résidence des Jeunes de l'Yonne d'Auxerre dont nous tenons à remercier ici la direction, en la personne de Monsieur Marc Picot ainsi que toute son équipe qui nous ont accueillis avec beaucoup de bienveillance et de professionnalisme :

- **Donc, d'abord un Jeu de piste dans Auxerre du 15 au 28 Novembre**, toujours en soutien à nos partenaires pour inciter à les découvrir, en incluant ceux du Marché de l'Arquebuse

- **et le Jeudi 28 Novembre : une Soirée du Vendredi Vert à la Résidence des Jeunes de l'Yonne** : avec un QUIZ, des stands de partenaires, une animation musicale, la distribution de lots en cagnoles pour tous les participant.es.

COMPTOIRS REGULIERS

* tous les derniers Vendredis du mois à Germinal Preuilly
et les deuxièmes Vendredis du mois à Germinal Sens

VII- Les projets pour 2025

* Développement des Caisses SoliCagnole

* Poursuite du partenariat avec la Résidence des Jeunes de l'Yonne

* Reconduction de l'organisation du *Vendredi Vert*

dk

TR *TR* *TR* *TR*

Pour conclure

Nous pouvons dire que le premier socle de toute monnaie est la confiance. Aussi la Collégiale sortante a mis toute son énergie à assurer une gestion exemplaire de notre monnaie citoyenne et à la faire évoluer :

- des comptes bancaires et des militant.e.s responsables différents pour chaque fonction (trésorerie de l'association, change des euros en cagnoles, don à l'arrondi)
- une gestion rigoureuse organisée en fonction de tout contrôle fiscal avec la rigueur d'un trésorier et la vigilance d'un comptable utilisant un logiciel professionnel (tous deux militants bénévoles).
- un logiciel de gestion (le Kohinos) très solide, conçu par les monnaies locales, indépendant de tout groupe financier.
- Lancement effectif du grand projet innovant et ambitieux pour mettre en œuvre deux pôles des fondements de notre association, le soutien aux producteurs Bio et la solidarité: **SoliCagnole**, une caisse d'accessibilité à une alimentation saine et soutenable pour toutes et tous dans l'Yonne, alliant solidarité sociale et défense de l'agrobiologie et qui a obtenu le soutien de la CAF.

Enfin, nous tenons à remercier sincèrement toutes nos adhérentes et tous nos adhérents qui continuent à soutenir la Cagnole en utilisant régulièrement cette belle monnaie et nos partenaires qui continuent à accepter de les recevoir malgré un contexte économique compliqué.

Et nous espérons qu'ils poursuivront ainsi, et même davantage, en 2025.

Handwritten signatures and initials in blue ink, including a stylized signature, the initials 'PR', and 'AR'.

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport d'activité donne quitus aux membres de la collégiale.

Cette résolution est adoptée à la majorité absolue

OUI à l'unanimité.

Remarque(s) :

Questions : des de précisions sur le fonctionnement de la monnaie numérique. "Kohino"

- R ⇒ le logiciel : utilisation de celui de Nantpellier.
La difficulté est de rendre accessible au public les + démunis des outils numériques d'avoir accès à l'outil numérique ou le rendre le + simple et sécurisé possible.
- ⇒ Par ailleurs le Kohino permettre les échanges financiers des entreprises entre elles.

DK 
RR  RP

DEUXIÈME RÉOLUTION

RAPPORT FINANCIER

Exercice 1^{er} novembre 2023 – 31 octobre 2024

présenté par M Pascal Paquin

RAPPORT FINANCIER

Exercice 1^{er} novembre 2023 – 31 octobre 2024

L'association établit un compte de résultat et un bilan ; elle procède à un rapprochement bancaire permettant d'établir la correspondance entre les comptes qui vous sont présentés et la situation bancaire effective de l'association.

Les relevés bancaires et toutes les pièces comptables sont à la disposition de tout membre ;

Les opérations comptables ont donc été saisies par moi-même en qualité de trésorier et contrôlées par Claudette Marsauche en qualité de comptable, puis soumises à examen à Pascal Monseu en qualité d'expert en comptabilité. Nous avons ainsi vérifié les comptes qui vous sont présentés.

En complément du compte de résultat et du bilan, vous sont présentés ci-après les éléments significatifs de l'exercice.

Bilan

- le total du bilan s'élève à 61312,37€
- La circulation des « Cagnoles » est en progression par rapport à l'exercice précédent (52550 Ca en fin d'exercice – contre 42000 l'an passé – avec un pic de 60098 en mai 2024) ; Néanmoins au terme de la 8^{ème} année, ce niveau peut paraître faible ; L'engagement « bénévole » (à 39 994€ contre 41.000€ l'an passé) demeure important, la légère baisse s'expliquant par la forte mobilisation dans SoliCagnole.

Compte de résultat

l'exercice se solde par un résultat déficitaire de 292,12 € alors qu'il était excédentaire de 524 € l'an passé.

- 4681,21€ de charges d'exploitation en très légère hausse par rapport à l'an passé. Le poste « dons » demeure important avec 915€, puisque l'on

PP

PP
AR

retrouve là les participations volontaires de « la Cagnole » au développement du logiciel « Kohinos » ;

- 4389,19 € de produit (4.773 € l'an passé) : soit un montant presque identique à l'exercice précédant.

Commentaires :

- Le fait de porter nous-mêmes des financements participatifs pour soutenir des partenaires qui en ont besoin demande du temps militant, notamment pour moi, mais cela fait sens et participe à construire une solide aura auprès de nos membres.
- Le contexte national continue à ne pas être très favorable aux monnaies locales, qui se tournent vers la numérisation pour réduire les coûts et tenter de toucher un nouveau public mais surtout sont nombreuses à se mettre en soutient d'initiatives de Caisses Alimentaires Solidaires inspirées de la Sécurité Sociale de l'Alimentation comme nous le faisons.
- Nous continuons à veiller avec la plus grande constance au respect de toutes les opérations de change et de reconversion. Nous devons aussi continuer à réduire les comptoirs très peu actifs qui ont des enveloppes en dépôt depuis plusieurs mois.
- Le projet SoliCagnole commence à se mettre en place, nous devrions connaître, en 2025, un développement soutenu des changes et de la circulation de notre monnaie, notamment dans sa forme numérique.
- La fermeture du Crédit Municipal dans l'Yonne nous a conduit à tout regrouper au Crédit Mutuel, ce qui avait d'ailleurs été préconisé par Pascal Monseu l'an passé. Nous allons fonctionner ainsi quelques mois voir tout l'exercice en cours et prendrons la décision de redifférencier les comptes si cela s'avérait pertinent.
- Ainsi pour conclure, je vous invite à voter pour valider le bilan de cet exercice, à donner quitus à la Collégiale pour la tenue des comptes et sa gestion de la trésorerie, à voter le report à nouveau qui va vous être proposé.
- Au nom de la Collégiale et pour toute l'association, je tiens à remercier Claudette Marsauche et Pascal Monseu pour leur travail expert bénévole.

L'assemblée générale ordinaire après la présentation des comptes de l'exercice de l'année 2023-2024 clos le 31 octobre 2024 donne quitus aux membres de la collégiale.

Cette résolution est adoptée à la majorité absolue

Remarque(s) :

*Quels ou quels ?
Les chiffres sont donnés en € parce que fiscalement
seule les Euros sont reconnus.*

PK

[Signature]
[Signature]
[Signature]

Précisions sur le décompte de heures "bénévoles" en
conformité avec les règles dictées par l'URSSAF.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice de l'année 2023-2024 clos le 31 octobre 2024 d'un montant de -292,12 € en report à nouveau (débitéur).

Cette résolution est adoptée à la majorité absolue à l'unanimité.

Remarque(s) :


JK 
R MA
AR

QUATRIÈME RÉSOLUTION

La Cagnole

Compte de Résultat Prévisionnel 2024/2025

Charges		Produits	
Intitulé	Montant	Intitulé	Montant
Fournitures bureau	300	Adhésions & dons	3 635
Location stands	100		
Assurance MAIF	150		
Publicités (auto collants/dépliants...)	400		
Réceptions	150		
Frais Postaux	50		
Location coffres banque	220		
Frais bancaires	80		
Cotisations	50		
Logiciel compte (abonnement annuel en ligne)	35		
Participation colloques MLCC	450		
Participation fonctionnement Fédération Kohinos	50		
Participation développement & maintenance du logiciel Kohi	600		
Provisionnement impression nouveaux coupons	500		
Action Vendredi Vert	2 000	Subvention FDVA 2	1 500
Temps militant offert	35 000	Temps militant offert	35 000


PB MA 7R

L'assemblée générale ordinaire décide après présentation du budget prévisionnel son adoption.

Cette résolution est adoptée à la majorité absolue à l'unanimité.

Remarque(s) :

CINQUIÈME RÉOLUTION

Texte d'orientation pour 2025

présenté par

Avec la monnaie locale citoyenne complémentaire, et notre engagement pour l'équité sociale, nous rendons possible :

- les échanges économiques locaux respectueux de l'humain et de l'environnement
- le soutien aux circuits courts
- la solidarité avec les personnes démunies
- notre participation à la transition écologique

Pour 2025, l'Assemblée générale décide de continuer ses actions en tenant compte des orientations suivantes :



1) La vraie richesse étant l'humain quand la dignité est partagée, nous veillerons à nous connaître entre adhérents et partenaires, vigilants à ce que les personnes démunies participent au développement de cette économie.

Diffuser la Cagnole permettra à chacun de prendre conscience de tout ce qu'il est possible de faire pour agir pour soi.

2) L'association Courts Circuits la Cagnole, pour l'année 2025, s'engage à, **autant que faire se peut, à poursuivre ses actions, notamment avec :**

- **le don à l'arrondi au profit des Restos du Coeur (produits bio locaux vracs)**
- les Vendredis verts pour promouvoir une autre consommation plus soutenable, solidaire et repositionner les citoyens d'un même territoire, en tant qu'acteurs du dynamisme économique local.
- la mise en place et la gestion de financements participatifs pour les partenaires qui en auraient besoin.
- La **participation** à la mise en place des Caisses Alimentaires solidaires de SoliCagnole, d'abord en Puisaye-Forterre, en Vanne-Pays d'Othe, en Sénonais, puis en Auxerrois et Chablisien, en Tonnerrois, puis à terme dans tout le département (sauf si des collectifs mettent en place des Caisses dans leur propre territoire). Le but est d'agir concrètement pour un accès à la bio pour toutes et tous dans l'Yonne, notamment pour celles et ceux qui subissent la précarité sociale.

Pour ce faire Courts-Circuits La Cagnole poursuivra son action **au sein de SoliCagnole** pour coopérer avec nombre de ses partenaires bio et des associations, du GABY, de Bio Bourgogne France-Comté, de Terre de Liens, de la CAF, de la CPAM, de la FDFR 89, de France Active Bourgogne, de la Régie de Territoire du Tonnerrois, des PAT et plus largement de toutes les personnes et les structures qui veulent œuvrer pour une meilleure santé par l'alimentation, une plus grande justice sociale pour l'accès à cette santé, pour une agriculture locale, paysanne et bio dans l'Yonne et des revenus dignes pour ses paysan.ne.s.

Le débat est ouvert sur ces propositions et sur d'autres suggestions :

- 1) Epicerie sociale et solidaire de l'Auxerrois
- 2) PAT
- 3) Oeuvrer au non-bio ? Reprise des statuts qui dépendent dans le plie' 1 du Bio

DL
FR VA
-12

Vendredi vert - Au d'st j'mé l'octin cette année ?

2024 : 3^e année.

Intervention d'un représentant du body

⇒ Défi foyer Alimentation primitive : à mettre en place.

⇒ Selon Nayolaine : à suivre

⇒ L'argent que j'échange euros → ce que est autout qui ne circule pas sur les places boursières.

⇒ modif sur le "présence" ds candidatures - les nouveaux seulement

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport moral/d'orientation pour l'année 2025 approuve les orientations proposées.
Par ce fait, l'assemblée générale ordinaire décide de co-fonder l'Association SoliCagnole.

Cette résolution est adoptée à la majorité absolue et à l'unanimité'

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après présentation des membres candidats.tes et avoir procédé au vote, conformément aux statuts, prend acte de la nomination des nouveaux membres suivants au sein de la collégiale (composée de 5 personnes au moins et de 15 personnes au plus) à savoir :

- **Germinal Biocoop Coopérative de Consommatrices & Consommateurs**
- **Mme Dorbon Edwige**
- **M Fauvel Jean-Pierre (membre sortant)**
- **Mme Laurent Christiane (membre sortante)**
- **Mme Perreau Isabelle (membre sortante)**

Handwritten signatures and initials in blue ink, including a large signature and several smaller initials.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présents aux fins de l'accomplissement de toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures 30
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente, le secrétaire et les scrutatrices.

À Avallon (89200),

Les présidentes,


M. J. Gaudin
Genev. Goy

la ou le secrétaire,


A. G.

et les scrutatrices,


P. BAILLIER


HA
R MR